

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2022

Délibération n°2022/158

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme ZABOROWSKI Dorothée
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M. FLAMANT Yann, M. SOLMAZ Kénan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	M. PIVOTSKY Pierre
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	M. MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD Dominique, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à M. SOLMAZ Kénan, M. DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine, Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à M. MONDANGE André, M. IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. ILTIS Laurent pouvoir à M. DURIEUX Jean Luc, M. DURANTON Robert pouvoir à M. PEY René, M. ROUSVOAL Marc pouvoir à Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette, Mme MOREL Nathalie pouvoir à M. TEIL Laurent, M. MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine, Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mme CHOUCHANE Aïda, M. REY Jean-Marc pouvoir à M. MERLIN Denis,

EXCUSES : M. DOLPHIN Jean-Michel, Mme GRANGEOT Christelle, M. ANDRE Sébastien, M. GIRARD Gabriel, M. MANIN Gilbert, Mme OGIER Karelle, M. BATARAY Zerrin, M. CHAMBON Denis, M. DESSEIGNET Frédéric, M. SATRE Luc.

Mme TYRODE Elisabeth a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Acquisition d'une parcelle support du poste de refoulement d'Anjou

Monsieur le Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau expose que le service des eaux de la Communauté de communes EBER exploite un poste de refoulement sur la commune d'Anjou.

Afin de pouvoir réaliser des interventions de maintenance en toute sécurité, il est proposé de détacher un morceau de 54 m² de la parcelle n°347, section C, commune d'Anjou, appartenant à M. ROZIER Eric sis 2, chemin de l'Etrat 38150 ANJOU et de l'acquérir à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de communes EBER.

Il est donc proposé d'approuver le détachement et l'acquisition d'une parcelle de terrain de 54 m² située sur la commune d'Anjou et appartenant à M. ROZIER Eric, pour l'euro symbolique.

Le Conseil communautaire est invité à en délibérer afin de :

- décider l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 54 m² issue de la parcelle C 347,
- approuver l'acquisition à l'euro symbolique,
- approuver la prise en charge, par EBER Communauté de communes, des frais notariés afférents,
- charger l'office notarial KRIKORIAN et THOMANN ROUSSET NOTAIRES de la rédaction de l'acte afférent à ce dossier,
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire,

- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant l'exploitation d'un poste de refoulement sur la commune d'Anjou,

Considérant la nécessité d'effectuer les interventions de maintenance de ce poste de refoulement en toute sécurité pour les agents de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

DECIDE l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 54 m² issue de la parcelle C 347,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique,

APPROUVE la prise en charge, par la Communauté de communes, des frais notariés afférents,

CHARGE l'office notarial KRIKORIAN et THOMANN ROUSSET NOTAIRES de la rédaction de l'acte afférent à ce dossier,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD